



Date limite :	6 septembre 2019 – 16 h
Clientèle visée :	Artistes et organismes culturels
Objectif :	Réaliser un projet de médiation culturelle favorisant la valorisation et la mise en place d'activités culturelles dans les municipalités de la MRC des Laurentides.
Budget de réalisation :	3 000\$

En résumé

Contexte

Dans le but de favoriser l'appropriation de la culture sur le territoire par les citoyennes et les citoyens, la MRC des Laurentides invite les artistes et organismes culturels à réaliser un projet de médiation culturelle favorisant la valorisation et la mise en place d'activités culturelles dans les municipalités de la MRC des Laurentides.

Deux projets seront sélectionnés pour la réalisation d'une activité culturelle en lien avec la description du projet.

Description de projet

Au cours de la période de septembre à décembre 2019, les artistes ou organismes sélectionnés auront pour mandat de voir à la création et à la réalisation d'une activité ayant pour thématique la mise en valeur des activités culturelles. La réalisation du projet doit inclure la participation active citoyenne. De plus, les artistes ou organismes devront collaborer avec deux municipalités sur le territoire de la MRC pour la réalisation du projet. La MRC effectuera le maillage avec les municipalités intéressées par les projets retenus.

Objectifs

Dans le but de valoriser l'art et la culture par la participation citoyenne, ce projet est un exercice de médiation culturelle active mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes.

Critères de sélection applicables

- Professionnalisme de l'artiste ou de l'organisme culturel;
- Résider/avoir son siège social et pratiquer sur le territoire la MRC depuis au moins un an;
- Qualité et description claire du projet proposé (voir description de la *proposition du projet* dans la section « dépôt de candidature »);
- Correspondance entre l'activité culturelle et l'objectif de médiation active culturelle;
- Originalité dans l'approche de participation citoyenne.

Budget de réalisation

Budget total de réalisation (incluant le matériel et exposition s'il y a lieu) : 3 000 \$ (taxes incluses) /par activité.
Deux activités seront réalisées dans le cadre de cet appel.

Dépôt de candidature

Fournir par courriel à l'attention de l'agente de développement culturel, un dossier complet au plus tard le **6 septembre 2019 — 16 h**. La sélection des dossiers sera effectuée par un comité spécifique à ce projet.

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Une description du projet proposé, des matériaux utilisés et aspects techniques importants
- Une description générale du résultat final attendu et de la durabilité de l'œuvre s'il y a lieu;
- Une description de la participation active citoyenne;
- Une proposition d'échéancier de réalisation (sommaire);
- Un montage budgétaire (sommaire incluant les déplacements, l'ensemble des rencontres, le matériel, les honoraires professionnels de vos collaborateurs (au besoin), toute tâche liée à la description du rôle de l'artiste et votre cachet);
- Tout autre aspect qui pourra nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères de sélection précités.

Pour les artistes, veuillez fournir également:

- Curriculum Vitae (maximum 2 pages);
- Démarche artistique (maximum 1 page);
- Œuvres réalisées dans le passé.

Pour les organismes, veuillez fournir également :

- L'historique de l'organisme;
- Le mandat et la mission;
- Réalisations passées;
- Une description des membres du CA.

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés et évalués par le comité de politique culturelle de la MRC selon les critères de sélection précités. Les projets recommandés par le comité seront déposés au conseil des maires de la MRC pour décision. Les organismes ou artistes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du conseil des maires.

Description du rôle de l'artiste ou de l'organisme culturel

Ce projet est un exercice de médiation culturelle mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes. Aussi, en plus de concevoir le projet et d'assurer sa direction artistique, l'artiste/organisme sélectionné devra diriger la participation citoyenne vers la pleine réalisation de l'œuvre.

La participation citoyenne est un processus qui passe par l'accompagnement et l'intégration des citoyens à un ou plusieurs volets de sa création. C'est à l'artiste/organisme de trouver des manières de faire participer les citoyens, de les rejoindre, de les mobiliser au sein de l'activité de médiation culturelle, afin de bonifier sa vision artistique.

Le rôle de l'artiste/organisme

- Concevoir et créer l'activité de médiation culturelle;
- Intégrer la participation active citoyenne à la création de l'œuvre;
- Gérer son budget de projet ;
- Effectuer un bilan de projet et un bilan financier sommaires à la conclusion du projet;
- Être disponible entre le 30 septembre et le 31 décembre 2019 pour réaliser le projet;
- Travailler en collaboration avec les municipalités partenaires pour la promotion de l'activité.

Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec l'artiste sur le déroulement spécifique du projet (dates, lieux, heures, etc.) ;
- Stimuler/organiser la participation des citoyens et assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation du projet
- Coordonner les aspects administratifs du projet (ex. lien avec les citoyens);
- Être présent et faire un suivi (organisationnel) tout au cours de la préparation et de la réalisation du projet
- Travailler en collaboration avec l'artiste ou l'organisme culturel pour l'exposition du projet s'il y a lieu.

Le rôle de la MRC

- Effectuer le maillage entre les artistes/organismes et municipalités pour l'activité de médiation culturelle;
- Rédiger et faire signer les ententes relatives au projet;
- Coordonner les grandes étapes du projet
- Voir à tous les aspects légaux de droits de propriété, de droits d'auteur et de licence transférable;
- Intervenir en cas de malentendus entre des acteurs du projet;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé.

Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Brigitte Vincent

Agente de développement culturel

bvincent@mrclaurentides.qc.ca

819.425.5555, poste 1027

1255 chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carre, J0T 1J0